



**DECLARATION DU SYNDICAT CGT FPT LORS DE
LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE
D'ETABLISSEMENT LE 24 JUILLET 2014**

Le syndicat CGT tient à interpeler la direction concernant les manquements relatifs aux diverses réunions mensuelles et trimestrielles qui ne sont plus honorées.

Ces faits constituent un manque de respect envers les Organisations Syndicales représentatives et par conséquent les salariés qu'elles représentent.

La CGT ne peut tolérer ce genre de pratiques et accepter ces dérives répétitives car les réunions (CE, DP, CHSCT, etc...) doivent être maintenues, quoi qu'il en soit.

Une réunion extraordinaire ne peut, en aucun cas, se substituer à une réunion ordinaire mensuelle ou trimestrielle.

Notre Organisation Syndicale exige que vous mettiez un terme DEFINITIF à ces dysfonctionnements pour maintenir toutes les réunions conformément au code du travail.

Si la Direction est capable de programmer une réunion extraordinaire du Comité d'Etablissement ce 24 juillet 2014, la Direction est donc capable que celle-ci soit une réunion mensuelle.

De plus, nous vous rappelons qu'en guise de « *dialogue social* », la Direction a décrété de transmettre des informations par le biais d'email sans permettre les échanges et les débats.

La CGT a dénoncé cette méthode, depuis le 26 juin 2012, qui consiste à provoqué des réunions informelles et non consignées par procès-verbal.

La CGT

Réponse de la Direction :

« Vous avez raison et je ne conteste pas vos propos. A partir de septembre, je m'engage à les respecter . »

Jeudi 24 juillet 2014